



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des
affaires étrangères DFAE

ABC Suisse ONU



Sommaire

Introduction	3
Glossaire	10
Organigramme de l'ONU	28-29

Introduction

Beaucoup de choses dans ce monde semblent aujourd'hui aller de soi. Le fait, par exemple, qu'Internet fonctionne dans le monde entier ou que la sécurité aérienne obéisse à une réglementation internationale ne surprend plus personne. De même, on ne se demande plus qui coordonne l'aide internationale en cas de catastrophes ou qui suit l'évolution des pandémies.

Tous ces succès, aussi évidents semblent-ils, sont le fruit de la coopération internationale. La nécessité de coopérer s'est d'ailleurs imposée bien avant l'apparition de la première organisation mondiale : en 1874, la création à Berne de l'Union postale universelle répondait aux besoins des entreprises d'acheminer leur courrier à l'étranger.

Aujourd'hui, tous les domaines ou presque de la coopération internationale sont traités par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et ancrés dans le système onusien. L'ONU a été créée en 1945 à la fin de la Seconde Guerre mondiale dans le but de maintenir la paix et la sécurité internationales. C'est à New York, où elle a son siège, que se trouvent ses principaux organes, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. La ville de Genève, son deuxième siège, qui fut également celui de la Société des Nations jusqu'à sa dissolution, abrite un grand nombre d'institutions spécialisées de l'ONU, parfois bien plus anciennes que l'Organisation elle-même. Les deux autres sièges de l'ONU sont situés à Vienne et à Nairobi.

Une communauté d'États souverains

Comme son nom l'indique, l'Organisation des Nations Unies regroupe des pays indépendants ayant fait le choix de s'unir. L'ONU n'est pas

un gouvernement mondial, mais une communauté d'États, qui compte aujourd'hui 193 membres.

Seule organisation politique à caractère universel, l'ONU est une entité multifonctionnelle : elle produit des données fiables sur l'état du monde, coordonne l'aide en cas de catastrophes et fournit le plus gros travail de coopération au développement. Elle est à la fois l'enceinte de la concertation mondiale et le lieu où sont définies des normes internationales. L'Assemblée générale de l'ONU (1 pays = 1 voix) fait office de forum mondial d'échange d'idées politiques et où les États membres cherchent des dénominateurs communs. C'est à l'ONU qu'ils s'accordent sur l'interprétation de valeurs communes et de normes juridiques minimales. Dans une organisation qui regroupe, sur un pied d'égalité, 193 États membres, la tâche est rude et ne se réalise bien souvent qu'au prix d'une perte de substance et de clarté. Les procédures onusiennes sont longues et fastidieuses, les textes difficiles et complexes. Pour faire bouger les choses à New York, Genève ou Vienne, il faut s'armer de patience, faire preuve d'une volonté inébranlable et être prêt à se satisfaire de la moindre avancée, aussi modeste soit-elle.

Le pouvoir des Nations Unies est limité. À l'exception du Conseil de sécurité, qui peut décider de mesures coercitives et imposer des sanctions économiques ou militaires, les décisions des organes de l'ONU ne sont pas juridiquement contraignantes. Mais il serait erroné de sous-estimer le rôle de l'Organisation. Son caractère universel lui confère une légitimité unique. Ses résolutions, adoptées à Genève ou à New York, peuvent avoir des conséquences politiques. Et c'est précisément à l'aune des résolutions approuvées par les gouvernements que ces derniers sont jugés par leurs citoyens.

Pour la paix et les droits de l'homme

L'ONU est le reflet de son époque. Ses membres fondateurs avaient pour objectif de créer une organisation d'États capable d'empêcher

le déclenchement d'une nouvelle guerre mondiale. Les valeurs des Nations Unies sont inscrites dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, ses buts et ses principes dans la Charte : maintenir la paix et la sécurité internationales, s'engager pour la protection des droits de l'homme, soutenir la décolonisation et favoriser le développement des États ayant accédé à l'indépendance.

Avec ses 51 membres fondateurs, l'ONU n'avait pas encore de caractère universel. Raison pour laquelle la Suisse décida, dans un premier temps, de ne pas y adhérer. Premier pays à bénéficier dès 1946 du statut d'observateur à l'Assemblée générale, la Suisse ne devint membre à part entière de l'Organisation qu'en 2002, à l'issue d'un référendum. La Suisse est le seul pays à avoir soumis l'adhésion à l'ONU au vote populaire.

En 1986, les Suisses avaient déjà été appelés à se prononcer sur l'adhésion de leur pays à l'ONU. L'initiative avait alors été massivement rejetée. Mais presque deux décennies plus tard, le monde n'était plus le même : la Guerre froide, qui paralysait jusque-là l'action de l'Organi-



**Votation populaire
du 3 mars 2002**
Explications
du Conseil fédéral

1 Initiative pour
l'adhésion à l'ONU

2 Initiative pour
une durée du travail
réduite

Le 3 mars 2002, le peuple suisse acceptait, par 54,6% des voix, l'adhésion de la Suisse à l'ONU. Seize ans plus tôt, lors du précédent scrutin, les électeurs suisses avaient massivement rejeté l'adhésion.

sation mondiale, était finie. Les possibilités d'utiliser les institutions de l'ONU à des fins politiques émergeaient et, parallèlement, les attentes en termes d'action et de résultats se faisaient plus grandes. Au fil des années, l'ONU et son secrétaire général ont donc été appelés à intervenir dans le règlement d'un nombre croissant de crises, de guerres et de conflits, devenant pour ainsi dire victimes de leur propre succès : jamais les troupes déployées par l'ONU (les fameux Casques bleus) n'ont été aussi nombreuses qu'aujourd'hui et les appels à protéger les populations civiles aussi insistants. Les conflits n'ont pas disparu avec la fin de la Guerre froide, c'est leur nature qui a changé : ils sont devenus plus complexes et la propension à la violence plus grande. La dictature de l'instantanéité, corollaire de la révolution des technologies de la communication et de l'information, accroît la pression sur les institutions de l'ONU, appelées à réagir toujours plus vite.

La Suisse à l'ONU

Si la Suisse est devenue membre des Nations Unies, c'est aussi parce que ses objectifs de politique extérieure concordent avec les objectifs de l'ONU. Selon notre Constitution fédérale, « la Confédération s'attache à préserver l'indépendance et la prospérité de la Suisse ; elle contribue notamment à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles ». Ces objectifs sont pratiquement identiques à ceux formulés à l'article 1 de la Charte des Nations Unies.

Tout ce à quoi travaille l'ONU est bon pour notre pays : le règlement pacifique des conflits et la réduction des écarts de développement entre les régions du monde vont dans l'intérêt de la Suisse, qui est un partenaire qui commerce avec le monde entier et recherche des débouchés pour ses exportations. Il est aussi important, aux yeux de la Suisse, que toute personne puisse avoir des perspectives d'avenir

dans son pays d'origine, car la migration n'est pas sans poser de problèmes. Un pays comme la Suisse, petit par sa taille, n'appartenant à aucune alliance et dont l'économie est ouverte sur le monde, a logiquement besoin d'une Organisation des Nations Unies qui soit puissante et crédible.

La Suisse prend très au sérieux son engagement au sein des Nations Unies. Ses représentations à New York, Genève et Vienne participent activement aux travaux de l'ONU. La Suisse souhaite une organisation opérationnelle, qui soit en mesure de remplir ses missions et suscite l'adhésion des citoyens du monde entier. Les chevaux de bataille de la Suisse à l'ONU sont multiples : utilisation responsable des ressources, gestion souple et efficace, cohérence et coordination, transition vers une économie verte et pratique conséquente en matière de droits de l'homme. La Suisse exige en outre plus de transparence dans les activités du Conseil de sécurité.

En 10 ans, nos représentants à l'ONU ont appris que notre pays avait plus à gagner en jouant un rôle actif dans les enceintes multilatérales, plutôt qu'en restant assis sur le banc des observateurs à donner des leçons. Ils ont pu constater combien il est difficile, pour un pays, d'influer seul sur le cours des choses et ils ont compris ce que les anciens Confédérés savaient déjà, à savoir qu'il est primordial de coordonner les intérêts et de poursuivre des buts communs.

Un profil particulier

Nos représentants à l'ONU ont en outre saisi que la Suisse peut tenir son rang dans le concert des nations si elle sait exactement ce qu'elle veut, et qu'il n'est pas nécessaire de suivre le troupeau pour faire entendre sa voix. Le fait que la Suisse n'appartienne à aucune alliance et n'ait pas de passé colonial est un atout indéniable, qui lui confère un profil particulier.

La Suisse est activement impliquée dans les travaux de l'ONU. Comme membre du groupe dit des *Small Five*, elle s'efforce d'améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité, l'organe onusien composé de 15 membres seulement, qui peut décider de mesures coercitives lorsque la paix est menacée et prendre des sanctions à l'encontre d'individus, comme le gel d'avoirs et les restrictions sur les déplacements. La Suisse s'emploie, avec neuf autres pays partageant ses vues, à obtenir une amélioration de la sécurité juridique et un meilleur respect des principes de l'État de droit dans les sanctions ciblées prises par le Conseil de sécurité. Avec l'appui de différents pays, elle a joué un rôle déterminant dans la création du Conseil des droits de l'homme à Genève. La Suisse s'efforce en outre d'améliorer l'efficacité, la coopération et la coordination au sein de la Commission du budget de l'Assemblée générale, des commissions budgétaires et des conseils d'administration des fonds et programmes (p.ex. UNICEF, ONU Femmes, Programme des Nations Unies pour le développement).



© UN Photo/P. Klee

Le Palais des Nations à Genève a abrité la Société des Nations de 1929 jusqu'à sa dissolution en 1946. Il a alors accueilli l'Office des Nations Unies de Genève, la plus importante représentation de l'ONU après son siège de New York.

Grâce à son engagement à l'ONU, la Suisse a pu accroître sa visibilité et susciter davantage de compréhension pour ses lignes politiques. En participant à l'action de l'Organisation, elle contribue à améliorer les conditions nécessaires à la défense de ses intérêts dans le monde. Au travers de son engagement, la Suisse cherche à montrer sa vocation à cultiver des relations de bon voisinage dans le village planétaire qu'est devenu notre monde. De bons voisins participent à la vie du village, mettent la main à la pâte si nécessaire et se réunissent pour discuter en cas de désaccord.

Le Conseil fédéral entend renforcer l'engagement de notre pays à l'ONU. C'est dans cet esprit qu'il a décidé d'inscrire la Suisse sur la liste des candidats du GEOA (Groupe des États d'Europe occidentale et autres) à un siège au Conseil de sécurité pour la période 2023/2024.

L'action de la Suisse à l'ONU et sa candidature à un siège au Conseil de sécurité doivent se baser sur le soutien du pays. Dans une démocratie directe, un tel soutien n'est possible que si les citoyens souverains comprennent ce qu'est l'ONU. Expliquer l'ONU, c'est précisément le but de la présente brochure.

Glossaire

A

Accord de siège

Accord entre une > *organisation internationale* et > *l'État hôte* qui l'accueille sur son territoire. L'accord définit le statut juridique de l'organisation : il fixe les privilèges et immunités de l'organisation elle-même, de ses fonctionnaires, des représentants de ses États membres ainsi que de ses experts en mission. La Suisse a des accords de ce type avec 25 organisations internationales, dont > *l'ONU* et > *l'Organisation mondiale du commerce (OMC)*.

Acteurs

Chaque membre possède une voix à l'ONU, que le pays soit aussi vaste que la Chine ou aussi petit que le Vanuatu : tout le monde se trouve théoriquement sur un pied d'égalité (sauf au Conseil de sécurité). Cela dit, certains membres parviennent mieux à s'imposer que d'autres ; c'est pourquoi ceux qui ont des intérêts communs se regroupent fréquemment pour définir de concert leurs positions et faire front ensemble dans les négociations. La configuration de ces coalitions varie d'une thématique à l'autre. Parmi les groupes politiques importants, il y aurait par exemple :

- l'Union européenne (UE), qui a statut d'observateur à l'ONU ;
- le groupe des 77 et de la Chine (G77), qui fait surtout valoir le point de vue des pays émergents et en développement ;
- l'Organisation de coopération islamique (OCI), qui se considère comme porte-parole du monde musulman et s'efforce d'améliorer la collaboration entre ses 57 membres.

Aide humanitaire

L'aide humanitaire s'efforce de sauver des vies, d'atténuer des souffrances et de contribuer à la gestion des crises et conflits quels que soient la race, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou le milieu social des personnes affectées. Elle se fonde sur un certain nombre de traités, comme les Conventions de Genève ou la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés. L'ONU joue dans ce domaine un important rôle de coordination internationale.

Au sein des Nations Unies, la Suisse collabore en particulier avec le Programme alimentaire mondial (PAM), le Haut-Commissariat pour les réfugiés (UNHCR), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) et le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (UNISDR). La Confédération intensifie constamment la présence internationale de son aide humanitaire ainsi que sa coopération avec les organisations humanitaires multilatérales.

Année internationale des Nations Unies

L'ONU dédie des journées, des semaines, des années et des décennies à de grandes questions politiques, sociales, culturelles, humanitaires ou ayant trait aux droits de l'homme – cela dans un but de sensibilisation et pour lancer des activités spéciales. Exemples : journée mondiale de lutte contre le sida (1^{er} décembre) ; année internationale des coopératives (2012) ; décennie de la diversité biologique (2011-2020).

Assemblée générale

L'Assemblée générale est l'un des principaux organes de l'ONU. Chacun des 193 membres (en 2011) de l'Organisation y possède une voix. C'est l'enceinte de la concertation mondiale, où la communauté internationale s'efforce de réunir le consensus politique. L'Assemblée générale

fixe les modalités des > *sommets* et le budget de l'ONU. Ses directives ont valeur impérative au sein de l'Organisation. Elle peut définir des normes et adopte des > *résolutions* politiques – qui n'ont d'ordinaire pas valeur obligatoire pour les États membres. L'Assemblée générale prend en principe ses décisions courantes à la majorité simple, et à la majorité des deux tiers dans les affaires importantes ; dans la pratique, elle s'efforce d'obtenir le consensus.

L'Assemblée est flanquée de six grandes commissions :

- questions de désarmement et de sécurité internationale (Première commission) ;
- questions économiques et financières (Deuxième commission) ;
- questions sociales, humanitaires et culturelles (Troisième commission) ;
- questions politiques spéciales et décolonisation (Quatrième commission) ;
- questions administratives et budgétaires (Cinquième commission) ;
- questions juridiques (Sixième commission).

La session annuelle de l'Assemblée générale commence à la mi-septembre. Le président et le bureau de l'Assemblée générale sont élus pour un an. La présidence de l'Assemblée générale est la plus haute fonction formelle au sein de l'ONU. M. Joseph Deiss, ancien Conseiller fédéral, a été le premier président suisse de l'Assemblée, du 14 septembre 2010 au 13 septembre 2011.

C

Casques bleus

L'ONU déploie dans plusieurs régions du monde des > *opérations de paix* qui s'appuient, selon la nature de la mission, sur des soldats armés (les « Casques bleus »), des policiers ou des observateurs militaires (les « Bérets bleus »). Ce sont les pays membres qui fournissent ce personnel à titre volontaire.



La lutte contre la détresse et la pauvreté figure parmi les objectifs de la politique extérieure de la Suisse et parmi les grands buts de l'ONU. La coopération au développement de la Suisse est en outre axée sur les Objectifs du Millénaire pour le développement.

La Suisse a affecté du personnel civil et militaire à plusieurs opérations de paix. Le détachement de personnel militaire est soumis en Suisse à des contraintes légales : il nécessite un mandat de l'ONU ou de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et exclut toute participation à des combats visant à imposer la paix ; les opérations armées de plus de trois semaines ou impliquant plus de cent membres des forces armées doivent, en outre, être soumises à l'approbation de l'Assemblée fédérale.

Charte des Nations Unies

Traité constitutif de l'Organisation des Nations Unies, la Charte définit les droits et obligations des États membres, ainsi que les tâches et les organes de > l'organisation internationale qu'est l'ONU. Elle fait état de six organes principaux et de quatre grands buts.

Les organes principaux sont :

- l'Assemblée générale, qui rassemble tous les membres des Nations Unies et débat des questions présentant une portée internationale ;

- le > *Conseil de sécurité*, qui se compose de 15 membres de l'Organisation et assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales ;
- le > *Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC)*, qui compte 54 membres et qui est en charge de la coordination des activités économiques et sociales de l'ONU.
- le > *Secrétariat général*, qui administre l'Organisation et exécute les décisions de ses organes ;
- la Cour internationale de justice, le principal organe judiciaire de l'ONU (voir > *justice internationale*) ;
- le Conseil de tutelle, dont les activités sont aujourd'hui suspendues.

Les grands buts de l'ONU sont :

- maintenir la paix et la sécurité internationales ;
- développer entre les nations des relations amicales ;
- résoudre les problèmes internationaux d'ordre économique, social, culturel ou humanitaire ;
- développer et encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous.



© UN Photo/Eskinder Debebe

L'ancien ministre suisse des affaires étrangères Joseph Deiss a présidé l'Assemblée générale de l'ONU de 2010 à 2011, accédant ainsi pour une année à ce qui est officiellement la plus haute fonction au sein de l'ONU.

L'ONU coordonne les efforts que déploient ses membres pour réaliser leurs buts communs. Les obligations définies dans la Charte (comme celle d'appliquer les > *sanctions* du > *Conseil de sécurité*) prévalent sur tout autre accord international des États membres.

Commission de consolidation de la paix

La Commission de consolidation de la paix (CCP) a été créée en 2005 par une > *résolution* commune de > *l'Assemblée générale* et du > *Conseil de sécurité*. Elle a pour mission de prévenir l'échec des processus de paix.

La moitié environ des pays sortant d'un conflit armé y retombent dans les cinq années qui suivent. La Commission réunit des représentants du Conseil de sécurité, des pays fournissant le plus de troupes aux Nations Unies, des principales organisations d'aide aux pays en développement et des pays particulièrement affectés. Elle accompagne et soutient les pays sortant d'un conflit, favorise le dialogue entre les acteurs, coordonne les travaux dans le domaine de la sécurité, du développement et de l'action humanitaire, et aide à mobiliser des ressources. Elle compte 31 membres, élus pour deux ans chacun. Des « configurations » spéciales ont été formées sur le Burundi, la Guinée-Bissau, le Libéria, la Sierra Leone, la Guinée-Conakry et la République centrafricaine (liste 2011). La Suisse préside depuis 2009 la configuration sur le Burundi.

Commission du droit international

Organe subsidiaire de > *l'Assemblée générale* de l'ONU, la Commission du droit international réunit à Genève 34 experts reconnus, nommés par l'Assemblée générale pour cinq ans. Elle a pour mission de favoriser le développement et la codification du droit international, et prépare dans ce but des projets de traités à l'intention de l'Assemblée. Celle-ci peut recommander aux membres de l'ONU de conclure une > *convention*

fondée sur un tel projet. C'est notamment ainsi qu'ont été élaborés la Convention de Vienne sur le droit des traités, les Conventions de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires, la Convention sur le droit de la mer ainsi que le Statut de la Cour pénale internationale.

Le Suisse Lucius Caflisch siège à la Commission du droit international depuis 2006.

Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité assume la responsabilité principale de la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Il s'occupe de conflits concrets, mais aussi de questions thématiques liées aux conflits en général, comme la protection des populations civiles (> *dispositif de protection*). Il est formé de cinq membres permanents (États-Unis, Russie, Chine, Royaume-Uni et France) et de dix membres non permanents élus pour deux ans par > *l'Assemblée générale*.

Les grandes décisions du Conseil nécessitent l'accord de neuf membres au moins. Chacun des membres permanents peut opposer son > *veto* à une décision, ce qui entrave la prise des décisions, mais pousse à la recherche du consensus. Tous les membres de l'ONU sont tenus d'appliquer les > *sanctions* prises par le Conseil de sécurité à l'encontre d'un État qui menace la paix et la sécurité internationales.

La Suisse prend une part active au débat dont fait l'objet la > *réforme* du Conseil de sécurité (> *Small Five*) depuis longtemps déjà. Elle a posé sa candidature à un siège au Conseil pour la période 2023-2024 ; l'élection doit avoir lieu en 2022.

Conseil des droits de l'homme

Le Conseil des droits de l'homme, qui siège à Genève, a pour vocation de promouvoir et de protéger les droits de l'homme. Il dépend directement de > *l'Assemblée générale* et tient au moins trois sessions de dix semaines par an. Il est doté de divers instruments, comme les « procédures spéciales » : des experts enquêtent sur la situation des droits de l'homme dans un pays ou sur un sujet important, puis recommandent des améliorations à apporter à la protection des droits de l'homme. Le Conseil peut aussi convoquer des sessions spéciales, pour réagir promptement à des situations préoccupantes. L'Examen Périodique Universel (EPU) lui sert à contrôler régulièrement la situation des droits de l'homme chez les membres de l'ONU.

Les 47 membres du Conseil sont élus pour trois ans par > *l'Assemblée générale* à la majorité absolue. Les pays candidats à un siège doivent prendre des engagements volontaires dans le domaine des droits de l'homme. L'Assemblée générale peut décider à la majorité des deux tiers de suspendre un membre du Conseil s'il viole gravement et systématiquement les droits de l'homme ; la Libye a été le premier pays dans ce cas, au mois de mars 2011.

Conseil économique et social

Le Conseil économique et social (ECOSOC) est l'organe principal de l'ONU chargé de la coordination des activités économiques et sociales. Il met en œuvre les décisions des grandes conférences et des sommets, et assure la liaison entre l'ONU et ses institutions spécialisées. C'est aussi lui qui élit les membres des organes de nombreuses organisations subsidiaires de l'ONU. Il se réunit alternativement à Genève et à New York.

L'ECOSOC revêt une grande importance aux yeux de la Suisse. C'est par exemple dans cette enceinte que sont abordées les questions

concernant le développement durable, le suivi des > *Objectifs du Millénaire pour le développement* et la promotion de la sécurité humaine – tous sujets prioritaires dans la politique que mène la Suisse à l'ONU. En y siégeant en 2011 et 2012, la Suisse peut participer non seulement aux débats et aux négociations, mais aussi aux élections et aux votes.

Convention

Terme générique désignant des accords multilatéraux à caractère juridiquement contraignant conclus sous l'égide d'une > *organisation internationale* dans le but de fixer certaines règles touchant aux relations ou au droit internationaux. Exemples : Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des > *femmes*.

Coopération au développement*

L'une des grandes tâches de l'ONU est de combler le fossé économique et social entre ses membres et d'améliorer chez tous les perspectives d'avenir. À la création de l'Organisation, en 1945, la décolonisation était au centre des préoccupations : un grand nombre de pays, notamment du Sud, n'avaient encore pas accédé à l'indépendance. Aujourd'hui, c'est le > *Système de l'ONU* qui fournit le plus gros travail de coopération au développement. Le > *Conseil économique et social*, avec ses organes subsidiaires ainsi que la Deuxième commission de > *l'Assemblée générale* abordent les questions correspondantes dans leur dimension universelle.

* Pour de plus amples informations sur la coopération au développement, commander la brochure *L'ABC de la politique de développement en écrivant à publikationen@eda.admin.ch*.

Coordination de l'action politique de la Suisse à l'ONU

L'action politique de la Suisse à l'ONU est coordonnée depuis Berne, où elle relève de l'unité « Coordination ONU » de la Division Nations Unies et organisations internationales (DOI) du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).

L'unité Coordination ONU est le principal interlocuteur des missions permanentes de la Suisse à Genève, à New York et à Vienne, auxquelles elle donne des directives dans la perspective de leurs interventions, des votes et des élections. Elle définit, en liaison avec les autres départements, les questions de fond prioritaires et les mandats de négociation pour les divers organes de l'ONU. C'est aussi un point de contact et un centre de ressources pour les parlementaires, les organisations non gouvernementales et autres personnes intéressées, auxquels elle donne accès à des informations précieuses et aux rapports préparés à l'intention du Parlement et du Conseil fédéral sur des affaires concernant l'ONU.

Création

La > *Charte* signée par les 51 membres fondateurs des Nations Unies est entrée en vigueur à la fin de la Seconde Guerre mondiale, le 24 octobre 1945. La nouvelle organisation avait pour mission de préserver la paix restaurée et la sécurité internationale. En réaction à la crise économique mondiale et aux guerres déclenchées par les dictatures fascistes, la Charte affirmait que le respect des droits de l'homme et le progrès économique et social sont indispensables à une paix durable.

L'Organisation prenait le relais d'une autre entité, la Société des Nations (SDN), créée au lendemain de la Première Guerre mondiale pour intensifier la coopération internationale et garantir la paix dans le monde ; mais la SDN avait échoué dans ses buts, et des pourparlers avaient commencé pendant la Seconde Guerre mondiale déjà en vue de la remplacer.

Dans la déclaration de Washington signée le 1^{er} janvier 1942, vingt-six États – qui se proclamaient pour la première fois « nations unies » – se promettaient leur soutien mutuel contre les responsables de la guerre mondiale en cours : l'Allemagne, l'Italie et le Japon. Ce projet a été concrétisé en 1944 par la Chine, l'Union soviétique, les États-Unis et le Royaume-Uni à la conférence de Dumbarton Oaks. La Charte a été présentée à la signature lors de la conférence internationale de San Francisco, durant l'été 1945.

Criminalité (lutte contre la criminalité)

En adoptant, le 15 novembre 2000, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, dite Convention de Palerme, la communauté internationale s'est dotée d'un instrument de lutte contre les organisations criminelles opérant à l'échelle mondiale. Les États parties s'engagent à coopérer selon des normes convenues.

La Suisse a ratifié, en 2006, le traité et ses protocoles sur la traite des personnes et sur le trafic illicite de migrants. Elle est particulièrement active dans le domaine de la traite des êtres humains. L'une de ses initiatives diplomatiques demande la concrétisation de bases de lutte efficaces, et la préparation de directives à valeur contraignante.



Le jeu et le sport, dont les bienfaits sur la santé sont reconnus dans le monde entier, sont considérés comme un excellent moyen d'apprendre les notions de respect. L'ONU s'engage aussi en faveur du sport en tant qu'instrument de promotion du développement et de la paix.

D

Débat général

La troisième semaine du mois de septembre de chaque année, juste après l'ouverture de la nouvelle session de > *l'Assemblée générale*, les chefs d'État et de gouvernement ou leurs représentants se retrouvent pour un débat général de plusieurs jours. C'est le président élu de l'Assemblée générale qui décide des grands sujets qui y seront abordés, après consultation informelle des pays membres, du > *Secrétaire général* et du Président en exercice. La Suisse y est d'habitude représentée par le Président ou la Présidente de la Confédération – ce qui lui vaut une plus grande visibilité, car elle figure ainsi en bonne place dans l'ordre des interventions.

Le débat général a lieu pendant la semaine consacrée aux réunions de haut niveau sur des sujets spécifiques.

Désarmement

Le maintien de la paix et de la sécurité figure parmi les grands buts des Nations Unies comme de la Suisse. L'ONU accorde une très grande importance au désarmement, à la limitation des dépenses mondiales d'armement, au contrôle des armements et à la non-dissémination des armes de destruction massive et autres armes interdites (> *non-prolifération*). C'est en son sein que se mènent les négociations multilatérales sur l'interdiction de certaines armes, la limitation de leur utilisation et le contrôle de leurs exportations. De nombreuses conventions ont ainsi vu le jour, comme le Traité de non-prolifération des armes nucléaires (1968), la Convention sur l'interdiction des armes biologiques (1972), le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (1996) et le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (2001).

La Suisse est activement présente dans de nombreuses enceintes multilatérales. Elle est membre, depuis 1996, de la Conférence du désarmement de Genève, le seul forum permanent au monde où se négocient les questions de désarmement, de contrôle des armements et de non-prolifération. La Conférence réunit 65 pays seulement ; elle est étroitement liée à l'ONU, sans lui être formellement rattachée. Le directeur général de l'Office de l'ONU à Genève est en même temps son Secrétaire général.

Dispositif de protection

Les conflits modernes n'impliquent plus uniquement des armées, mais aussi des groupements armés privés ou semi-privés, avec des conséquences très dures pour les populations civiles. Le groupe le plus vulnérable et le plus touché dans ce cas est celui des femmes et des enfants. Ces derniers sont enrôlés comme combattants, les femmes systématiquement humiliées et violées. Après les horreurs dont les Balkans et l'Afrique ont été le théâtre, le > *Conseil de sécurité* a adopté des > *résolutions* relatives à la protection des enfants dans les conflits armés (1999) et à celle de la population civile en général (1999), ainsi qu'au lien entre les femmes, la paix et la sécurité (2000). Ces résolutions forment ensemble le socle d'un dispositif de protection juridique et politique.

Drogue (lutte contre la drogue)

La production, le trafic, la vente et la consommation de drogues illégales suscitent des problèmes sur le territoire national de chaque État membre et au-delà. Les cartels de la drogue érodent, par exemple, les structures de l'État et infiltrent les circuits économiques réguliers (blanchiment d'argent). L'ONU dispose de plusieurs instruments pour s'attaquer à ces problèmes au niveau international :

- La Commission des stupéfiants (*Commission on Narcotic Drugs CND*) est le principal organe intergouvernemental pour toutes les

problématiques des Nations Unies liées à la drogue. Elle prépare des directives de coopération internationale en la matière.

- L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) coordonne les activités relatives aux questions de drogue, réalise des projets et publie des rapports depuis son siège de Vienne. Il assure aussi le Secrétariat de la Commission des stupéfiants et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.
- L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) surveille l'application des conventions relatives au contrôle des drogues. Les conventions obligent les Etats membres à contrôler la production et la distribution de drogues illégales, à réduire la demande, et à réprimer les abus et la contrebande. La Suisse a ratifié les trois conventions cadres des Nations Unies en la matière.



En sa qualité de Conseiller spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le sport au service du développement et de la paix, l'ancien Conseiller fédéral Adolf Ogi a lancé et soutenu entre 2001 et 2007 un grand nombre de projets, comme par exemple l'Année internationale du sport en 2005.

Droits de l'homme*

Les droits de l'homme sont des droits que possède tout être humain, quels que soient sa couleur de peau, sa nationalité, ses convictions politiques et religieuses, son statut social, son sexe ou son âge. Ils sont protégés en droit international par un dispositif de > *conventions*, de > *résolutions* et de déclarations > *d'organisations internationales*, ainsi que par le droit international coutumier. À l'échelle mondiale, leur définition se développe dans le cadre de l'ONU ; elle se fonde en grande partie sur la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948). Le respect et la promotion des droits de l'homme figurent parmi les cinq objectifs de la politique extérieure de la Suisse.

E

Emplois

Quelque 95 000 personnes travaillent aux Nations Unies, dont 980 ressortissants suisses, ce qui reflète assez bien la taille relative du pays et ses contributions à l'ONU. Les « fonctionnaires internationaux » suisses proviennent de tous les horizons professionnels et opèrent partout dans le monde – de l'envoyé spécial du Haut-Commissaire aux droits de l'homme au Congo aux spécialistes des ressources humaines travaillant au siège de New York, en passant par l'experte en irrigation, affectée en Jordanie au Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Les > *organisations internationales* offrent des emplois très recherchés. Le Département fédéral des affaires étrangères aide les ressortissants suisses qualifiés à y accéder. Il finance, par exemple, plusieurs postes de jeunes experts associés au sein de l'ONU, et organise chaque année une journée sur les carrières internationales appelée *International Career Day* (pour s'abonner au bulletin d'information, écrire à pd-aio@eda.admin.ch).

* Pour de plus amples informations sur les droits de l'homme, commander *L'ABC des droits de l'homme en écrivant à publikationen@eda.admin.ch*

Enfants

Les enfants ont besoin d'une protection spéciale. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a été créé à New York en 1946. Il s'emploie partout dans le monde à défendre les droits des enfants et à promouvoir leur bien-être ; il fournit des services de protection maternelle et infantile. Il a défini cinq grands objectifs dans le sillage des > *Objectifs du Millénaire pour le développement* :

- survie et développement du jeune enfant ;
- éducation de base et égalité des sexes ;
- le VIH/sida et les enfants ;
- protection des enfants contre la violence, l'exploitation et les mauvais traitements ;
- plaider et partenariats pour les droits de l'enfant.

L'UNICEF fonde son action sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, que la Suisse a ratifiée. C'est le principal partenaire de la Suisse dans son travail de promotion à long terme de l'enfance dans les pays en développement et en transition. Le Comité suisse pour l'UNICEF soutient les efforts des pouvoirs publics et contribue, comme 36 autres comités nationaux, au financement des programmes du Fonds.

Le > *Conseil de sécurité* et > *Assemblée générale* se penchent depuis la fin du siècle dernier sur le sort des enfants dans les conflits armés modernes (voir > *dispositif de protection*).

Environnement

Les problèmes environnementaux ne s'arrêtent pas aux frontières. Le développement doit impérativement s'appuyer sur la protection et l'exploitation durable des ressources naturelles. La communauté internationale se préoccupe intensément de la question depuis une quarantaine d'années. Les principaux jalons de ce travail ont été :

- la conférence de Stockholm sur l'environnement en 1972 ;
- la conférence de Rio sur l'environnement et le développement (Sommet de la Terre) en 1992 à Rio de Janeiro ;
- la conférence « Rio+10 » de Johannesburg en 2002 ;
- la seconde conférence de Rio (« Rio+20 ») en 2012 à Rio de Janeiro.

La définition du développement durable élaborée au Sommet de la Terre de Rio en 1992 est toujours d'actualité. Un développement est durable, lorsque qu'il répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

En dehors des conférences (> *sommets*), un grand nombre d'organes et de conventions s'occupent également des questions relatives à l'environnement. Au sein de l'ONU, ce sont notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Convention-cadre sur les changements climatiques (CCNUCC).

La Suisse accorde une grande importance à la coopération internationale en matière environnementale. Elle s'engage pour une meilleure cohérence et davantage de synergies entre les acteurs concernés. Genève est le plus grand centre mondial dans ce domaine : elle accueille le bureau régional du PNUE pour l'Europe, ainsi qu'un grand nombre d'organisations non gouvernementales et d'établissements universitaires spécialisés. La présence sur place de nombreuses > *organisations internationales* de tous horizons favorise la coopération et la coordination.

État hôte

L'ONU est juridiquement indépendante, et n'appartient à aucun État. Elle entretient des relations particulières avec les pays qui accueillent ses organes ; les droits et les obligations sont définis avec valeur impérative.

Avec Genève, le plus grand centre de la coopération multilatérale après New York, la Suisse possède une longue tradition d'accueil de représentations diplomatiques, de conférences internationales et de sièges > *d'organisations internationales*, qui remonte à 1863, année de la création du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). La loi du 1^{er} janvier 2008 sur l'État hôte définit, avec son ordonnance, les privilèges, les immunités et les facilités accordées par la Suisse en sa qualité d'État hôte, ainsi que les contributions financières.

La politique d'État hôte de la Suisse se concentre sur :

- la paix, la sécurité et le désarmement ;
- les affaires humanitaires et les droits de l'homme ;
- la santé ;
- le travail, l'économie et la science ;
- le développement durable et la préservation des ressources naturelles.

La Suisse facilite le fonctionnement des organisations qu'elle accueille par les mesures de sécurité qu'elle déploie à leur intention, les locaux administratifs et de conférences qu'elle leur offre ainsi qu'un dispositif juridique moderne.



Le système des Nations Unies

Organes principaux

Assemblée générale

Conseil de sécurité

Conseil économique et social

Secrétariat

Cour internationale de Justice

Conseil de tutelle⁵

Organes subsidiaires

Comités permanents et organes ad hoc
Commission du désarmement
Commission du droit international
Conseil des droits de l'homme
Grandes commissions et autres comités de session

Organes subsidiaires

Comité d'état-major
Comités contre le terrorisme
Comités des sanctions (ad hoc)
Comités permanents et organes ad hoc
Opérations de maintien de la paix et missions politiques
Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR)
Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY)

Commissions techniques

Condition de la femme
Développement durable
Développement social
Forum des Nations Unies sur les forêts
Population et développement
Prévention du crime et justice pénale
Science et technique au service du développement
Statistique
Stupéfiants

Commissions régionales

CEA Commission économique pour l'Afrique
CEE Commission économique pour l'Europe
CEPALC Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Comité de gouverneurs
Comités de groupes
Comités de groupes
Groupe de noms
Instance permanente

Départements et bureaux

EOSG Cabinet du Secrétaire général
BAJ Bureau des affaires juridiques
BCAH Bureau de la coordination des affaires humanitaires
BSCI Bureau des services de contrôle interne
DAES Département des affaires économiques et sociales

DAM Département de l'appui aux missions
DAP Département des affaires politiques
DG Département de la gestion
DGACM Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences
DOMP Département des opérations de maintien de la paix
DPI Département de l'information

NOTES :

¹ L'UNRWA et l'UNIDIR font uniquement rapport à l'Assemblée générale.

² L'AIEA fait rapport au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale.

³ L'OMC n'a pas obligation de faire rapport à l'Assemblée générale, mais elle contribue à titre spécial à ses travaux et à ceux du Conseil économique et social, notamment en ce qui concerne les finances et les questions de développement.

⁴ Organisations autonomes qui travaillent avec l'ONU et qui coopèrent entre elles dans le cadre du Conseil économique et social au niveau intergouvernemental et du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination au niveau intersecrétariat. Les organisations sont listées selon l'ordre de leur création en tant qu'institutions spécialisées.

⁵ Le Conseil de tutelle a suspendu ses activités le 1^{er} novembre 1994, suite à l'indépendance des Palaos, dernier territoire sous tutelle des Nations Unies, le 1^{er} octobre 1994.

Ce tableau n'est pas un document officiel des Nations Unies et ne prétend pas être exhaustif.

PNUD Programme des Nations Unies pour le développement

- **FENU** Fonds d'équipement des Nations Unies
- **VNU** Volontaires des Nations Unies

PNUÉ Programme des Nations Unies pour l'environnement

UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'enfance

UNODC Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

UNRWA¹ Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Instituts de recherche et de formation

ECSSU École des cadres du système des Nations Unies

UNICRI Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

UNIDIR¹ Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

UNITAR Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

UNRISD Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social

UNU Université des Nations Unies

Autres organismes

ONUSIDA Programme commun des Nations Unies pour le VIH/sida

SPIC Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies

UNOPS Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Organisations apparentées

AIEA² Agence internationale de l'énergie atomique

CPOTICE Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

OIAC Organisation pour l'interdiction des armes chimiques

OMC³ Organisation mondiale du commerce

Organe consultatif subsidiaire

Commission de consolidation de la paix des Nations Unies

Autres organes

Comité chargé des organisations non gouvernementales
Comité des politiques de développement
Comités de session et comités permanents, groupes d'experts, organes ad hoc et apparentés
Comités d'experts de l'administration publique
Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques
Commission permanente sur les questions autochtones

Institutions spécialisées⁴

OIT Organisation internationale du Travail

FAO Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

OMS Organisation mondiale de la Santé

Groupe de la Banque mondiale

- **BIRD** Banque internationale pour la reconstruction et le développement
- **IDA** Association internationale de développement
- **SFI** Société financière internationale
- **AMGI** Agence multilatérale de garantie des investissements
- **CIRDI** Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements

FMI Fonds monétaire international

OACI Organisation de l'aviation civile internationale

OMI Organisation maritime internationale

UIT Union internationale des télécommunications

UPU Union postale universelle

OMM Organisation météorologique mondiale

OMPI Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

FIDA Fonds international de développement agricole

ONUDI Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

OMT Organisation mondiale du tourisme

DSS Département de la sûreté et de la sécurité

HCDH Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

ONUG Office des Nations Unies à Genève

ONUN Office des Nations Unies à Nairobi

ONUV Office des Nations Unies à Vienne

OSAA Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique

OSRSG/CAAC Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé

UNODA Bureau des affaires de désarmement

UN-OHRLS Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement

F

Femmes

L'ONU accorde une grande attention à l'égalité des chances entre les sexes et à l'implication des femmes dans tous les secteurs clés. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes constitue, depuis 1979, un instrument à caractère contraignant de mise en œuvre des droits des femmes ; la Suisse figure parmi les 186 États qui y ont adhéré à ce jour et qui se sont engagés à soumettre régulièrement au comité de surveillance des rapports sur les mesures qu'ils déploient dans ce domaine.

La quatrième conférence mondiale de l'ONU sur les femmes, qui s'est tenue à Beijing en 1995, a concrétisé un certain nombre d'exigences dans une plate-forme d'action. Au sein de l'ONU, les questions féminines relèvent en particulier de la Commission de la condition de la femme (CSW) et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). La nouvelle entité ONU Femmes coordonne depuis 2011 les activités des organes et programmes de l'ONU sur la problématique de l'égalité des sexes ; elle a aussi un rôle consultatif auprès des pays membres et réalise des projets.

Financement de l'ONU

Les activités de l'ONU sont financées par les contributions obligatoires et volontaires des membres : la > *coopération au développement* et > *aide humanitaire* sont surtout financées par les contributions volontaires, alors que le budget ordinaire de l'ONU, de même que les coûts des > *opérations de maintien de la paix*, les tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda et la rénovation des locaux de New York et de Genève le sont au travers des contributions obligatoires. Ces dernières ont avoisiné les dix milliards de dollars en 2010 ; c'est > *l'Assemblée générale* qui fixe tous les trois ans la clé de répartition de ces contributions.

La Suisse, avec une quote-part de 1,13 % au budget ordinaire de l'Organisation, figure parmi ses grands contributeurs (au 16^e rang sur 193). Elle est membre du groupe de Genève, créé en 1964 à l'instigation des États-Unis et du Royaume-Uni pour mener une réflexion commune sur le budget et la gestion de l'ONU. Ce groupe informel regroupe tous les États qui versent une contribution de plus de 1 % au budget ordinaire à l'exception de la Chine et du Brésil, à savoir l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Canada, la Corée du Sud, l'Espagne, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, l'Italie, le Japon, le Mexique, les Pays-Bas, la Russie, la Suède et la Suisse. Les États du Groupe de Genève financent environ 80 % du budget de l'ONU.

La Suisse s'emploie à accroître l'efficacité au sein de l'ONU et à limiter ses dépenses.

Francophonie

L'Organisation internationale de la francophonie (OIF) rassemble les pays ayant en partage la langue française et les valeurs universelles: 56 États et gouvernements et plus de 19 observateurs des cinq continents. Ses principales missions sont :

- de promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ;
- de promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'homme ;
- de soutenir l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ;
- de développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

La Suisse se montre activement présente dans toutes les enceintes de la Francophonie (Sommet, Conférence ministérielle et Conseil permanent de la francophonie) ; elle participe également aux travaux de tous ses organes et institutions. Elle a organisé en 2010, à Montreux,

le XIII^e Sommet de la francophonie, dont elle a ensuite assumé la présidence pendant deux ans.

G

Genève internationale

Avec ses 31 > *organisations internationales* (36 en tout en Suisse), ses 240 > *missions*, représentations et délégations et ses quelque 250 organisations non gouvernementales installées sur son territoire, Genève est après New York le plus grand centre de collaboration internationale. Elle accueille une communauté internationale de 40 000 personnes environ. Plusieurs milliers de rencontres et de conférences y attirent chaque année plus de 170 000 délégués. Genève représente ainsi la plus grande concentration au monde de personnel de l'ONU.

Les organisations internationales continuent d'y affluer, ne serait-ce qu'en raison de l'excellence du travail universitaire consacré aux études internationales, particulièrement dans les domaines de la paix, des droits de l'homme, de la santé et du travail. Ce qui se traduit par une intense réflexion internationale sur la résolution des problèmes mondiaux.

Génocide

Le génocide est un acte commis dans l'intention de détruire, entièrement ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux par :

- le meurtre;
- l'atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale;
- des mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ou à annihiler ce groupe;
- le transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

Il existe depuis 1948 une convention des Nations Unies pour la prévention et la répression du crime de génocide. Le > *Secrétaire général* des Nations Unies est d'ailleurs assisté de conseillers spéciaux pour la prévention de génocides et pour la responsabilité de protéger (« responsibility to protect »).

Gouvernance mondiale

La gouvernance mondiale englobe toutes les lois, normes, stratégies et institutions qui régissent les relations entre les particuliers, la société, les marchés et les États sur le plan international. Les questions qui en relèvent se négocient surtout à l'ONU, en raison de son universalité et de sa diversité, mais aussi dans d'autres enceintes moins universelles et plus promptes à prendre des décisions : le groupe des 20 plus grands pays industrialisés et émergents (G20) a ainsi gagné en importance ces derniers temps. Le Groupe pour la gouvernance mondiale (Global Governance Group, appelé aussi 3G) réunit une trentaine de pays, dont la Suisse ; Il s'engage notamment pour une meilleure coopération et collaboration entre l'ONU et le G20.



© UN Photo/Tim McKulka

On estime à 27 millions le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, victimes de conflits ou de catastrophes environnementales. Les institutions onusiennes et les ONG s'efforcent d'améliorer leurs conditions de vie.

J

Justice internationale

La communauté internationale a créé plusieurs tribunaux (universels ou régionaux) qui veillent au respect du droit international public et des > *droits de l'homme*. Le plus important est la Cour internationale de justice (CIJ) de La Haye, un organe principal de l'ONU qui ne traite que des affaires entre États. La CIJ fonde son action sur la prééminence du droit et apporte une contribution notable au règlement pacifique des différends entre États.

Plusieurs tribunaux ont été créés depuis les années 90 pour juger certains crimes de guerre : le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (1993), le Tribunal pénal international pour le Rwanda (1994), le Tribunal spécial pour la Sierra Leone et les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens pour les crimes commis sous le régime khmer rouge (2004). Une Suissesse, Mme Carla del Ponte, a été procureur général des tribunaux pénaux internationaux chargés de juger les crimes de guerre en ex-Yougoslavie ainsi que les responsables du génocide au Rwanda.

La communauté internationale peut, depuis 2002, s'appuyer sur la Cour pénale internationale (CPI) de La Haye, une juridiction permanente qui juge les crimes de > *génocide*, de guerre et d'agression, ainsi que les crimes contre l'humanité.

Les parties à la Convention des Nations Unies de 1982 sur le droit de la mer peuvent soumettre, depuis 1996, leurs différends au Tribunal international du droit de la mer.

L

Langues

Les six langues officielles de l'ONU sont l'anglais, le français, l'arabe, le chinois, l'espagnol, et le russe. L'anglais et le français sont en outre langues de travail. Tous les documents de séance, les projets de réso-

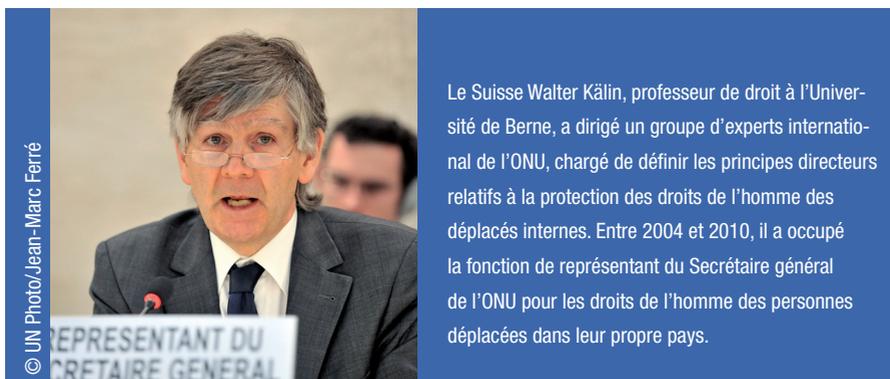
lution, les procès-verbaux et rapports doivent être diffusés dans les six langues officielles. Les deux langues de travail suffisent pour les affaires ayant trait à l'organisation et les communications officielles du > *Secrétariat*.

La traduction en allemand des documents très importants est assurée par le service de traduction allemand de l'ONU, et est financée par la Suisse, l'Allemagne, l'Autriche et le Liechtenstein.

M

Médiation

La médiation est l'un des outils de la panoplie diplomatique. De nos jours, elle consiste pour un tiers impartial à favoriser un processus de paix en l'accompagnant, pour arriver à des solutions durables avec toutes les parties concernées. Il y est souvent recouru dans les processus de paix internationaux. Une négociation complexe peut prendre des mois, voire des années.



© UN Photo/Jean-Marc Ferré

Le Suisse Walter Kälin, professeur de droit à l'Université de Berne, a dirigé un groupe d'experts international de l'ONU, chargé de définir les principes directeurs relatifs à la protection des droits de l'homme des déplacés internes. Entre 2004 et 2010, il a occupé la fonction de représentant du Secrétaire général de l'ONU pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays.

L'ONU est très active dans ce domaine. La Suisse apporte des ressources financières et humaines à plusieurs projets réalisés en son sein. En 2011, elle a ainsi contribué, par exemple, à la mission de paix au Népal et à la médiation entre le Gabon et la Guinée équatoriale. Elle travaille par ailleurs étroitement avec l'ONU à la définition de standards et de directives uniformes à l'intention des médiateurs.

La Suisse assure en outre par elle-même des médiations – par exemple entre la Turquie et l'Arménie, au Népal ou au Proche-Orient.

Méthodes de travail

États souverains, les membres de l'ONU négocient librement leurs procédures. Le règlement intérieur de > l'*Assemblée générale* fixe les modes de prise de décisions, par exemple pour l'adoption de > *résolutions*. Les décisions courantes se prennent à la majorité simple, mais à la majorité des deux tiers en matière de paix et de sécurité ; elles n'ont en principe pas valeur impérative pour les membres. L'Assemblée préfère toutefois le consensus lorsqu'elle veut maximiser la légitimité de la décision et l'engagement des membres ; d'après négociations peuvent alors être nécessaires pour arriver à une solution de compromis acceptée par tous.

Le > *Conseil de sécurité* n'a jusqu'à présent pu s'entendre que sur des méthodes de travail provisoires. La Suisse s'efforce avec le Costa Rica, la Jordanie, le Liechtenstein et Singapour (groupe dit des > *Small Five*) d'obtenir plus de transparence et une meilleure implication des 178 pays non membres du Conseil de sécurité dans les affaires que traite ce dernier (> *réforme*).

Migration

Selon des estimations de l'ONU, quelque 214 millions de personnes – soit plus de 3 % de la population mondiale – vivraient aujourd'hui hors de leur pays d'origine. Les migrants quittent leur patrie pour des raisons multiples : à la recherche de travail, pour rejoindre leur famille ou pour fuir une crise (> *réfugiés* et personnes déplacées).

La migration constitue partout dans le monde l'un des grands défis politiques et sociaux de notre époque. Il existe un lien très fort entre la migration et le développement. C'est pourquoi le précédent Secrétaire général, M. Kofi Annan, avait été à l'origine de la création, en 2006, du Forum mondial sur la migration et le développement, une enceinte où tous les membres de l'ONU peuvent procéder à des échanges et nouer des coopérations informelles entre pays d'origine et de destination. La Suisse en a assumé la présidence en 2011.

Mission

Représentation d'un État à l'étranger ou auprès d'une > *organisation internationale*. Comme la plupart des autres membres des Nations Unies, la Suisse a une représentation diplomatique officielle (« mission permanente ») auprès de > *l'Office des Nations Unies* et des autres organisations internationales de Genève. La mission permanente est notamment chargée de faire valoir les intérêts de la Suisse, d'entretenir des contacts, de négocier, d'informer, de participer aux activités des organisations et de sauvegarder les intérêts internationaux. Elle représente en outre la Suisse dans son rôle > *d'État hôte* en s'assurant que les organisations internationales installées à Genève y trouvent des conditions de travail et de vie appropriées.

Mission d'établissement des faits

Les missions d'établissement des faits enquêtent sur de graves violations présumées du droit. Les experts qui en sont chargés n'ont pas à juger, mais à établir les faits et à soumettre des recommandations aux parties en conflit. Ces missions peuvent être mises en place par le > *Conseil de sécurité*, > *l'Assemblée générale*, le > *Conseil des droits de l'homme* ou le > *Secrétaire général*.

N

Neutralité

Statut juridique d'un État qui renonce pour toujours ou temporairement à s'impliquer dans des conflits armés. L'État neutre a essentiellement les droits suivants :

- son territoire est inviolable ;
- les entreprises privées qui se trouvent sur son territoire peuvent commercer librement avec les pays en guerre ;
- la liberté de commerce des entreprises privées s'étend à la vente d'armes, de munitions et de matériel de guerre.

L'État neutre a les grandes obligations suivantes : il ne doit pas prendre part à un conflit armé opposant d'autres pays ; il lui est expressément interdit de mettre ses armes ou ses troupes à la disposition d'un pays en guerre (il ne peut donc pas faire partie d'une alliance militaire) ; il n'est pas non plus autorisé à mettre son territoire à la disposition des belligérants à des fins militaires. S'il restreint le commerce d'armement, de munitions et de tout matériel utile à une armée, les restrictions doivent être les mêmes pour tous les belligérants. Un État neutre doit en outre être capable de défendre militairement son territoire.

Le droit de la neutralité ne s'applique pas aux sanctions économiques, ce qui veut dire qu'un État neutre peut s'associer aux > *sanctions* décidées par l'ONU, l'UE ou d'autres groupements d'États. Il ne s'applique pas non plus aux sanctions militaires prononcées par le > *Conseil de*

sécurité en vertu du chapitre VII de la > *Charte des Nations Unies*, car ce ne sont pas des actes de guerre, mais des mesures légales visant à faire observer des décisions prises par le Conseil de sécurité pour rétablir la paix et la sécurité internationales.

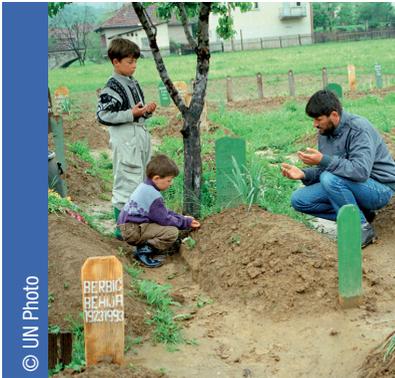
Non-prolifération

La non-prolifération des armes de destruction massive et autres armes interdites préoccupe au plus haut point l'ONU, tout comme la Suisse. L'Organisation s'efforce d'obtenir l'élimination complète de toutes les armes de destruction massive dans le monde (> *désarmement*). Il est par exemple primordial d'empêcher qu'elles ne tombent dans les mains d'acteurs non étatiques. La Suisse estime que le désarmement et la non-prolifération sont liés et se complètent. Elle a ratifié tous les traités internationaux en ce sens et travaille au sein de nombreuses enceintes multilatérales, comme l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), à obtenir leur application universelle et à combler les lacunes laissées par les conventions. Elle soutient par ailleurs des mesures internationales de contrôle des exportations et met en œuvre les mesures de non-prolifération décidées par le > *Conseil de sécurité*.

Objectifs du Millénaire pour le développement

Décidée à réduire de moitié l'extrême pauvreté, la communauté internationale s'est entendue pour la première fois en 2000 sur des objectifs communs de développement à l'horizon 2015. Ces huit objectifs reprennent les décisions des conférences mondiales des années 90. Ils s'appliquent aux pays en développement comme aux pays industrialisés.

1. Lutte contre la pauvreté : réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.
2. Éducation pour tous : donner à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.



© UN Photo

Les guerres dont l'ex-Yougoslavie a été le théâtre à la fin du 20^e siècle ont infligé de terribles souffrances aux populations et placé la communauté internationale face à un énorme défi.

3. Égalité des sexes : promouvoir l'égalité des sexes notamment dans l'enseignement primaire et secondaire.
4. Mortalité infantile : réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans.
5. Santé maternelle : réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle.
6. Maladies infectieuses : enrayer la propagation du VIH/sida, du paludisme et d'autres maladies graves.
7. Environnement : améliorer l'accès à l'eau potable et enrayer la progression des taudis dans les centres urbains. Faire mieux profiter les pauvres des énergies renouvelables.
8. Partenariat : mettre en place un partenariat pour le développement entre les pays industrialisés et en développement.

L'ONU et la Banque Mondiale rendent annuellement compte de l'état d'avancement de la réalisation de ces objectifs.

Observateur

> *L'Assemblée générale* peut donner le statut d'observateur à des États, à des entités quasi étatiques et à des organisations internationales (droit de parole, droit de participer à des négociations). L'État du

Vatican, l'Autorité palestinienne, quelque 70 organisations intergouvernementales et des organisations internationales à caractère universel (comme le Comité international de la Croix-Rouge) jouissent du statut d'observateur, statut qui a également été celui de la Suisse de 1946 jusqu'à son adhésion à l'ONU en 2002.

Office des Nations Unies à Genève

Le > *Palais des Nations*, qui abrite l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), est le plus gros centre de l'ONU après le siège de New York. Avec des effectifs s'élevant à 5 250 personnes, il appuie les activités d'un foisonnement d'agences intergouvernementales, institutions spécialisées, programmes, fonds et autres organismes intervenant dans les domaines globaux de la paix, de la sécurité et du désarmement, des affaires humanitaires et des droits de l'homme, de la santé, du travail, de l'économie et de la science, du développement durable et de la préservation des ressources naturelles. Plusieurs milliers de rencontres et de conférences internationales y ont lieu chaque année. La > *Genève internationale* concentre deux tiers des activités de l'ensemble du système de l'ONU. Le directeur général de l'Office est directement subordonné au > *Secrétaire général* des Nations Unies.



© UN Photo/Marie Gandois

De 1999 à 2007, la Suisse Carla del Ponte a exercé la fonction de Procureur général des tribunaux pénaux internationaux pour les crimes de guerre en ex-Yougoslavie et pour le génocide au Rwanda. Les tribunaux ont été institués par des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU dans le but de punir les criminels de guerre.

ONU

L'ONU est une > *organisation internationale* à vocation universelle. Elle constitue pour ses 193 membres (chiffre 2011) une enceinte où aborder la quasi-totalité des questions revêtant un intérêt international. Elle a vocation à préserver la paix et la sécurité, elle défend les > *droits de l'homme*, s'efforce de résorber les inégalités sociales et de protéger le milieu naturel, et fournit de > *l'aide humanitaire*. Le > *système de l'ONU* rassemble une foison d'entités plus ou moins indépendantes entretenant des rapports variables avec > *l'Assemblée générale*.

La Suisse est devenue membre de l'ONU en 2002. Elle y avait auparavant (depuis 1948) le simple statut d'observateur, mais était membre de ses institutions spéciales.

Opérations de paix

La communauté internationale déploie des opérations internationales de paix pour régler des conflits et maîtriser des crises. Des effectifs civils, militaires et de police soutiennent, dans ce cadre, la sécurité des processus politiques et la consolidation de la paix dans des pays en proie à des conflits. Ces opérations sont un des instruments les plus efficaces de l'ONU dans le domaine de la sécurité et de la paix. Elles nécessitent l'approbation du > *Conseil de sécurité* et reposent sur trois principes :

- elles doivent être impartiales ;
- les parties au conflit doivent donner leur accord à l'intervention des forces de paix ;
- ces dernières ne peuvent recourir à la force que pour leur légitime défense ou pour l'exécution du mandat.

Organisations internationales

Les organisations internationales sont des structures permanentes regroupant au moins deux États. Elles sont chargées d'exécuter de manière autonome des tâches spécifiques, et comportent donc au moins un organe exécutif. Elles reposent en général sur un traité constitutif (appelé aussi statut ou > *charte*) qui définit leurs attributions et leurs organes. > *L'ONU* est le meilleur exemple d'organisation internationale à caractère universel.

P

Palais des Nations

Le complexe du Palais des Nations situé sur le parc de l'Ariana à Genève a, dans un premier temps, abrité la Société des Nations, de 1929 à sa dissolution en 1946 ; il a alors accueilli > *l'Office des Nations Unies de Genève*, la plus grosse représentation de l'ONU après son siège de New York. Aujourd'hui, il héberge notamment aussi le > *Conseil des droits de l'homme*.

Ce bâtiment historique offre 34 salles de conférence et quelque 2 800 bureaux. Il va bientôt être entièrement rénové et mis en conformité avec la norme Minergie. Le coût des travaux sera pris en charge par les membres de l'ONU.

Pauvreté (lutte contre la pauvreté)

La lutte contre la pauvreté est l'une des grandes missions de l'ONU, et l'un des cinq objectifs de la politique extérieure de la Suisse. Au niveau international, elle s'appuie sur la > *coopération au développement*.

Plus d'un milliard de personnes vivent aujourd'hui avec moins d'un dollar par jour. La pauvreté suscite d'énormes problèmes matériels pour ses victimes, qu'elle exclut de surcroît de la vie politique et culturelle ; sa maîtrise s'appuie donc sur le respect des droits économiques, poli-

tiques et culturels. De notables progrès ont été accomplis ces vingt dernières années : de nombreux pays d'Asie ont par exemple augmenté leurs rendements agricoles et connu une croissance économique très dynamique, améliorant par là même la sécurité alimentaire et réduisant la proportion de pauvres dans la population. La communauté internationale a pour la première fois fait front commun contre la pauvreté en définissant ses > *Objectifs du Millénaire pour le développement*.

R

Recours à la force (interdiction du)

La volonté de ne plus jamais voir revenir les horreurs des deux guerres mondiales, avec les dizaines de millions de morts qu'elles avaient laissé dans leur sillage, avait convaincu en 1945 les gouvernements et les peuples de la nécessité absolue d'un nouvel ordre mondial. Ainsi est née l'ONU. Tous les pays devraient désormais assumer ensemble la responsabilité de la paix et contrer les futures atteintes à la « sécurité collective » de la communauté internationale. Ils s'engageraient à régler leurs différends par des moyens pacifiques, et à ne recourir à la force que pour leur légitime défense. L'interdiction du recours à la force figure au paragraphe 4 de l'article 2 de la Charte. Le > *Conseil de sécurité* veille à la paix et prend des mesures favorisant le règlement pacifique des différends (chapitre VI de la > *Charte*). Si la paix est menacée ou rompue, il peut mettre en place des mesures coercitives obligatoires (chapitre VII). L'exécution des mesures est laissée à la discrétion des pays membres, car l'ONU elle-même ne possède ni police ni armée.

L'ONU a récemment dû mener un nombre accru d'opérations dans des conflits armés. Or ces derniers n'impliquent plus en premier lieu des États et des gouvernements, mais très souvent des groupements armés non étatiques ou para-étatiques, ce qui rend la tâche des Nations Unies beaucoup plus complexe.

Réforme

L'ONU doit accompagner l'évolution des besoins et s'adapte donc régulièrement depuis sa > *création* en 1945. La Suisse soutient l'actuel mouvement de réforme ; elle donne priorité au renouvellement des *méthodes de travail* du > *Conseil de sécurité*, et se mobilise aussi en faveur de la réforme de la gestion de l'Organisation.

Concernant le Conseil de sécurité, elle a préparé une série de propositions au sein du groupe des > *Small Five* (Suisse, Costa Rica, Jordanie, Liechtenstein et Singapour). La réforme de la gestion porte sur les bases, les structures et les processus : il convient par exemple d'élargir les attributions du > *Secrétaire général*, mais en contrepartie de renforcer la surveillance interne et externe, ainsi que la redevabilité générale des directions à l'égard des membres. La Suisse souhaite par ailleurs un processus budgétaire plus efficient et plus transparent.

Réfugiés

Est déclarée réfugiée une personne chassée de son pays par la peur justifiée de persécutions en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. Elle est alors protégée par la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son protocole de 1967, qui prévoient notamment le principe de non-refoulement (interdiction de renvoyer la personne sur un territoire où sa vie ou sa liberté seraient menacées). Il y aurait quelque 11 millions de réfugiés dans le monde en 2011.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) s'occupe depuis Genève de fournir protection et assistance aux réfugiés. Avec ses organisations humanitaires partenaires, il les aide à rentrer au pays et/ou à se reconstituer une existence dans leur pays d'accueil ou dans un pays tiers. C'est l'un des quatre principaux bénéficiaires de > *l'aide humanitaire* multilatérale de la Suisse (25 millions CHF en 2011).



Bien que le droit d'être à l'abri de la faim soit inscrit dans le droit international, notamment dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, des millions de personnes dans le monde souffrent aujourd'hui encore de sous-alimentation.

Résolution

Les décisions des > *organisations internationales* et des conférences internationales s'appellent des résolutions. Sur le plan formel, leur texte comporte toujours un préambule, suivi de paragraphes opérationnels contenant les décisions proprement dites. La plupart des résolutions n'ont pas valeur juridiquement impérative, ce sont simplement des recommandations. C'est le cas, par exemple, des résolutions de > *l'Assemblée générale* (sauf pour les passages qui concernent les règles internes de l'organisation). Il en va différemment des résolutions du > *Conseil de sécurité*, qui ont immédiatement force exécutoire pour l'ensemble des États. Les résolutions peuvent notamment aussi s'appeler des décisions, des recommandations ou des déclarations.

S

Sanctions

Ensemble des mesures diplomatiques, économiques ou militaires mises en place par un État ou une > *organisation internationale* pour préserver la paix si elle est menacée. Les sanctions sont décidées par le > *Conseil de sécurité*, au nom des membres de l'ONU, contre un

État ou une personne qui compromet la paix internationale, et par l'*Organisation mondiale du commerce* en cas de violation des règles du commerce international. Dans les autres domaines, les États peuvent prendre les sanctions non militaires qu'ils jugent utiles, à condition qu'elles soient proportionnées au dommage subi. La *Charte* de l'ONU proscrit le recours à la force.

Santé

Avec la mondialisation, la dimension internationale des problèmes sanitaires a pris de l'importance. Les pandémies, comme la grippe H1N1 de 2009, le trafic transfrontalier de médicaments contrefaits, mais aussi les succès remportés dans la lutte contre le VIH/sida et le paludisme, montrent clairement qu'il est indispensable de répondre aux phénomènes transfrontaliers par une action internationale coordonnée.

Au sein de l'ONU, la santé relève surtout de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), créée en 1946, et dont le siège se trouve à Genève. L'Organisation définit des normes et des standards internationaux. La Suisse en est membre fondateur et siège à son conseil exécutif pour la période 2011-2014.

Plusieurs autres organisations, comme le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, ainsi que de nombreuses organisations non gouvernementales et privées intervenant dans le secteur de la santé complètent le travail de l'OMS à Genève – ce qui en fait un centre mondial de l'action sanitaire internationale.

Secrétaire général

Le Secrétaire général est à la tête du > *secrétariat*. Il fait plus qu'administrer et diriger l'organisation : son droit d'initiative lui permet d'attirer l'attention des organes de l'ONU sur certains problèmes. Il peut aus-



Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation (2000-2008), le Suisse Jean Ziegler a exhorté gouvernements et acteurs concernés à lutter plus efficacement contre la faim et la sous-alimentation.

si fournir ses bons offices dans le règlement de différends entre des membres. Il est nommé pour cinq ans par > l'Assemblée générale sur proposition du > Conseil de sécurité. Cette fonction est occupée depuis 2007 par le Sud-Coréen Ban Ki-moon, reconduit en 2011 pour un deuxième mandat allant jusqu'en 2016.

Secrétariat des Nations Unies

Le Secrétariat de l'ONU a son siège à New York. C'est le cœur administratif de l'Organisation. Il est chargé d'expédier les affaires courantes, soutient sur le plan administratif les autres organes principaux et s'acquitte des mandats qu'ils lui confient. Il est dirigé par le > Secrétaire général. Le Secrétariat compte de nombreux départements et bureaux, et occupe près de 9 000 personnes dans le monde entier. Les > réformes actuelles visent à le rendre plus efficient.

Sécurité alimentaire

Le droit à la nourriture est un droit fondamental (voir > droits de l'homme). La sécurité alimentaire est assurée lorsque l'ensemble de la

population bénéficie d'une alimentation saine et en quantité suffisante. Elle est compromise par l'insuffisance des investissements dans l'agriculture et le développement rural, par le changement climatique, l'essor des biocarburants, la croissance démographique, la spéculation sur les marchés mondiaux des matières premières et ses effets sur la volatilité des prix. Bien que les surfaces cultivées soient en constante extension, le nombre de personnes souffrant de malnutrition a passé la barre du milliard en 2009.

Les questions de production et de distribution alimentaires relèvent surtout de trois organisations au sein de l'ONU.

- L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), installée à Rome, s'efforce d'améliorer partout dans le monde la production et la distribution des produits agricoles et alimentaires.
- Le Programme alimentaire mondial (PAM) fournit une aide d'urgence en cas de catastrophe naturelle, de sécheresse ou de conflit. Il apporte aussi une aide à plus long terme dans les régions connaissant une situation alimentaire précaire. C'est le principal partenaire de > l'aide humanitaire de la Suisse dans ce domaine. Il a un bureau de liaison à Genève.
- Le Fonds international de développement agricole (FIDA) s'occupe de développement agricole et de lutte contre la pauvreté dans les zones rurales des pays en développement. La Suisse en est membre depuis sa création en 1977.

Small Five

Groupe de cinq pays (Costa Rica, Liechtenstein, Jordanie, Singapour et Suisse) qui réclame depuis plusieurs années l'amélioration des > méthodes de travail du > Conseil de sécurité. Le nom « Small Five » fait écho au groupe des cinq membres permanents, les « Permanent Five », disposant d'un droit de > veto. Le groupe demande :

- des processus décisionnels plus transparents ;
- de meilleures possibilités de participation aux travaux du Conseil de sécurité pour les États qui n'en sont pas membres ;
- des consultations plus intensives entre le Conseil de sécurité, les États fournissant des troupes, les États voisins concernés et les organisations régionales ;
- une meilleure prise en compte de l'expérience réunie à la faveur de la mise en œuvre des décisions ;
- un plus grand respect des principes de l'État de droit dans les sanctions ciblées contre des individus.

Sommets

Un sommet de l'ONU est une rencontre de haut niveau sur un sujet d'actualité. Il donne lieu à une déclaration finale qui présente un programme d'action vérifiable et concret. Les sommets se déroulent et se préparent différemment des sessions de > *l'Assemblée générale* : les acteurs régionaux et les organisations non gouvernementales (ONG) y jouent un rôle important en présentant leurs positions et leurs exigences dans des rencontres parallèles.

Parmi les grandes conférences du passé, on peut citer :

- la Conférence de Rio de 1992 sur > *l'environnement* et le développement (Sommet de la Terre) et ses conférences de suivi ;
- le Sommet mondial pour le développement social de Copenhague (1995) ;
- la conférence qui s'est tenue en 2010 à New York sur les > *Objectifs du Millénaire pour le développement*.

Suisses en poste à l'ONU

Plus de 900 ressortissants suisses travaillent à l'ONU. De nombreux compatriotes ont occupé des postes de très haut niveau : Mme Carla

Del Ponte (Procureur général de 1999 à 2007 aux tribunaux pénaux internationaux pour les crimes de guerre en ex-Yougoslavie et le génocide au Rwanda), M. Adolf Ogi (Conseiller spécial pour le sport au service du développement et de la paix de 2001 à 2007), M. Joseph Deiss (président de la 65^e session de > l'Assemblée générale en 2010-2011), M. Konrad Osterwalder (recteur de > l'Université des Nations Unies depuis 2007), M. Nicolas Michel (conseiller juridique de l'ONU de 2004 à 2008), M. Lucius Caflisch (membre de la > Commission du droit international depuis 2006), M. Walter Kälin (représentant du Secrétaire général de l'ONU pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays de 2004 à 2010, membre du Groupe consultatif du Fonds pour la consolidation de la paix depuis 2011).

Dans les élections aux organes directeurs, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) soutient les candidatures suisses auprès du corps électoral concerné. C'est en général par nomination que des ressortissants suisses accèdent à des fonctions aux organes exécutifs.



L'armée suisse participe depuis 1953 à des missions de maintien de la paix à l'étranger. Par exemple, de 2003 à 2008, 31 officiers suisses ont été engagés en Afghanistan dans le cadre de la Force internationale d'assistance et de sécurité (FIAS), mandatée par les Nations Unies.



© UN Photo/Paulo Filgueiras

Pas de paix durable sans justice : tel est le principe que défendait le Suisse Nicolas Michel, expert en droit, premier juriste de l'ONU en sa qualité de Secrétaire général adjoint et conseiller juridique du Secrétaire général de l'ONU de 2004 à 2008.

Système de l'ONU

Le système des Nations Unies englobe une multitude de fonds, de programmes et d'institutions spécialisées. Les fonds et programmes comme par exemple l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance), sont des organes subsidiaires à caractère opérationnel de > *l'Assemblée générale*, financés par des contributions volontaires (voir > *financement de l'ONU*) et disposant de leurs propres organes d'administration. Les institutions spécialisées sont des > *organisations internationales* juridiquement indépendantes, mais liées à l'ONU par des accords, comme par exemple l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

T

Terrorisme (lutte contre le terrorisme)

Les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis ont renforcé la thématique de la lutte contre le terrorisme à l'ONU. Toute une série de > *résolutions* et de conventions facilitent la coopération multilatérale dans ce domaine. Dans sa résolution 1373 du 28 septembre 2001, le > *Conseil de sécurité* a fait obligation à tous les États membres de prendre des mesures concrètes. Dans ce sillage, > *l'Assemblée générale*

rale a adopté, en septembre 2006, sa stratégie antiterroriste mondiale, qui prévoit notamment la possibilité pour le Conseil de sécurité de prendre des > *sanctions* à l'encontre d'individus (gel d'avoirs et restrictions sur les déplacements).

La Suisse a lancé, en 2007, avec le Costa Rica, le Japon, la Slovaquie et la Turquie un processus international de coopération mondiale dans la lutte contre le terrorisme, prévoyant la création d'un réseau de centres de coordination appelés « Focal Points ». Elle coopère par ailleurs activement avec les sous-comités concernés du Conseil de sécurité. Elle s'emploie, depuis 2008, avec une dizaine de partenaires partageant ses vues à obtenir que le Conseil de sécurité respecte mieux les principes de l'État de droit dans les sanctions ciblées qu'il prend contre des individus. Le Conseil a graduellement procédé à des améliorations qui répondent à un certain nombre des exigences de la Suisse. Il a ainsi créé un médiateur qui examine les sanctions contre Al Qaïda et possède des pouvoirs décisionnels.



U

UNESCO

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est une des institutions spécialisées de l'ONU. Elle a son siège à Paris. Sa vocation première est de préserver la paix par la collaboration et la compréhension internationales. Elle travaille à la réduction de la pauvreté, au développement durable et au dialogue entre les civilisations.

En adoptant la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, elle a mis en place un instrument de préservation de ce dernier. La Suisse y a adhéré en 1975, et onze de ses sites ont, depuis, été inscrits au patrimoine mondial. Parmi eux, les sites lacustres de l'arc alpin, le chemin de fer rhétique Albula/Bernina et l'abbaye de Saint-Gall. De plus, l'Entlebuch et le Parc national suisse ont été déclá-

rés biosphères UNESCO (zones représentant des modèles internationaux de développement durable).

C'est la Commission suisse pour l'UNESCO qui fait la liaison entre l'Organisation et la Suisse. Elle se compose de vingt experts nommés par le Conseil fédéral. Son Secrétariat est rattaché au Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).

Université des Nations Unies

L'Université des Nations Unies (UNU) a été créée en 1973 et ses instituts sont répartis dans 14 pays à l'heure actuelle. L'UNU n'est pas une université traditionnelle, possédant un corps enseignant permanent. Chaque institut travaille avec des partenaires locaux et est généralement jumelé avec un institut du tiers-monde. La recherche de l'UNU est collective, interdisciplinaire et internationale ; elle aborde des problèmes mondiaux pressants comme l'économie du développement, le développement durable, l'alimentation, etc. Elle est dirigée depuis 2007 par le Professeur Konrad Osterwalder, ancien recteur de l'École polytechnique fédérale de Zurich. Il dépend directement du Secrétaire général de l'ONU.



Veto (des membres permanents du Conseil de sécurité)

Chacun des cinq membres permanents du > *Conseil de sécurité* (États-Unis, Russie, Chine, Royaume-Uni, France) dispose d'un droit de veto, et peut ainsi faire obstacle aux décisions. Cela s'est d'ailleurs produit environ 300 fois depuis la création du Conseil, en 1946. La limitation du droit de veto et l'augmentation du nombre des membres permanents figurent dans le débat sur la > *réforme* du Conseil de sécurité.

Impressum

Éditeur

Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)

3003 Berne

www.eda.admin.ch

Graphisme

Chancellerie fédérale / Peter Auchli

Commandes

Information DFAE

Tél. : +41 (0)31 322 31 53

E-mail : publikationen@eda.admin.ch

Contact spécialisé

Division Nations Unies et organisations internationales

Tél. : +41 (0)31 323 23 46

E-mail : pd-aio@eda.admin.ch

Cette publication est également disponible en allemand, en italien et en anglais.

Berne, 2012